

AU COLLEGE

La liberté pédagogique n'a pas de prix !

Non à l'autonomie du chef d'établissement !

La réforme de 2015 a favorisé une **réunionite aiguë**, des formations creuses, une **infantilisation** accrue, de fortes **pressions** sur les pratiques pédagogiques, et une **concurrence** délétère pour les heures de « marge » ... Tendances auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin !

Les conseils école-collège et les conseils de cycle sont souvent des lieux d'**injonctions** pilotés par les IEN, chargés de faire de la sixième l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3.

Le SNES-FSU dénonce les pressions hiérarchiques et le « nouveau management », importé du privé, qui génère du stress, voire de la souffrance au travail.

Il défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant, notamment dans l'évaluation des élèves.

Il est attaché à la liberté pédagogique collective des équipes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.

Il considère que la lutte contre les inégalités scolaires implique le respect de l'expertise disciplinaire des enseignants, du second degré, inscrite dans le décret statutaire du 20 août 2014.

 www.lille.snes.edu

  [snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)

 03 20 06 77 41

 s3lil@snes.edu

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre au 6 décembre

snes
fsu 

Le SNES, pour agir ensemble